

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110627-VD2011-2706056-DE
Date de signature : 06/07/2011
Date de réception : 06/07/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

56

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2011



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

**Membres excusés** : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme BIOT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE)

**Membres absents** : M. MAGLICA - M. MARCHAND - M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI - Mme MILLE - M. HELIE

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Archives municipales - Vente au public de cartes doubles et cartes postales, affiches, photographies et plans, brochures et livrets, catalogues et ouvrages, moulages de sceaux - Fixation de tarifs**

Mme DURNET-ARCHERAY, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Dijon commercialise directement, dans le cadre de la régie de recettes des Archives municipales, diverses éditions : cartes doubles et cartes postales, affiches, photographies et plans, brochures et livrets, catalogues et ouvrages, moulages de sceaux, en relation avec l'activité de cet établissement culturel.

La nature et le prix de revient de ces articles étant très divers, le tarif unitaire de vente au public sera déterminé au cas par cas, et fixé par arrêté à l'intérieur des limites suivantes :

Article	Tarif minimum	Tarif maximum
Carte double, carte postale	0,20 €	3 €
Affiche	0,30 €	3 €
Photographie, plan	0,50 €	2 €
Brochure, livret	10 €	15 €
Catalogue d'exposition, ouvrage	0,80 €	40 €
Moulage de sceaux	6,10 €	10,00 €

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - m'autoriser à fixer, par arrêté, les tarifs unitaires de vente au public des cartes doubles et cartes postales, affiches, photographies et plans, brochures et livrets, catalogues et ouvrages, moulages de sceaux commercialisés par la Ville dans le cadre de la régie de recettes des Archives municipales, dans les limites proposées dans le rapport.

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**